

## SERVICE DE PRIORITÉS DANS LES DONNS DE LA CRC DEMANDES DE DONNS 2019-2020

Montréal, le 16 août 2020

### **La période de demande**

Les groupes nouveaux ou anciens sont tous invités à compléter une nouvelle demande pour l'année prochaine (du 15 août jusqu'au 15 octobre 2020).

Plusieurs groupes ont été visités et il y a des bons liens qui ont été développés.

### **Nouveauté: Création des réseaux régionaux**

Les personnes répondantes ont été choisies dans toutes les régions pour rencontrer les groupes. À chaque rencontre, elles vont m'envoyer le rapport. Les personnes répondantes vont vous informer et fixer les rendez-vous avec vous dans vos régions. Je vous souhaite de **rencontres enrichissantes** à l'intérieur de votre réseau pour développer un lien d'appartenance. **Participer à la rencontre du réseau devient un repère important pour le comité d'analyse.**

Vous pouvez accéder aux informations du Service de priorités dans les dons directement sur la page d'accueil à l'adresse suivante : <https://www.crc-canada.org/que-faisons-nous/priorites-dans-les-dons/>.

Nous vous invitons à faire une relecture des [critères de sélection](#) avant d'entreprendre la rédaction de votre demande.

De plus, afin de simplifier notre travail administratif et nous aider à mieux vous servir ainsi que les communautés religieuses, nous vous prions de prendre connaissance des instructions suivantes :

### **Période d'ouverture du formulaire**

La période d'ouverture du formulaire est plus longue que les années antérieures, mais elle ne pourra pas être prolongée.

Pour l'année 2020, les groupes pourront commencer à préparer leur demande dès maintenant, remplir leur formulaire et le soumettre **entre le 15 août et le 15 octobre 2020.**

Vous avez toujours accès à votre ancienne demande en allant dans votre compte.

N.B. : s'il vous plaît n'oubliez pas de mettre à jour vos coordonnées avant remplir la demande

### **Soumettre la demande**

Si vous n'avez pas reçu **d'accusé de réception du dépôt** de la demande, c'est que votre demande n'a pas été complétée ou transmise comme il faut.

Si c'est avant **la date limite**, communiquez avec nous **par courriel** à [prioritedons@crc-canada.org](mailto:prioritedons@crc-canada.org) et nous allons **activer votre compte** pour pouvoir compléter votre demande. Si la date butoir est passée, nous ne pourrons malheureusement rien faire durant une année.

### **Adresse de site Internet et le lien à utiliser**

Pour remplir la demande, le lien vers l'Intranet du SPD (service de priorités dans les dons) se trouve sur [le site internet de la CRC](#), dans la section « **Que faisons-nous?** » et « **Priorités dans les dons** ». Voici le lien : [www.crc-spd-canada.org/demande](http://www.crc-spd-canada.org/demande)

### **Autorisation de publication**

N'oubliez pas que cette option est disponible, mais que l'autorisation doit venir de vous. Si vous cochez la case 27 du formulaire, « Acceptez-vous que le nom de votre organisme soit publié sur le site web de la CRC dans le cas où votre organisme serait recommandé / accepté ? », le nom de votre organisme pourra être publié sur le site de la CRC. La liste est publiée à la fin de l'année et demeure visible durant l'année qui suit. Si vous êtes accepté, et que votre groupe n'est dans la liste alors que vous l'avez autorisé, n'hésitez pas à communiquer avec le SPD par courriel à [prioritedons@crc-canada.org](mailto:prioritedons@crc-canada.org).

Vous pouvez consulter la liste de l'année dernière à l'adresse suivante : <https://www.crc-canada.org/que-faisons-nous/priorites-dans-les-dons/#documentation>.

### **Prévisions budgétaires**

Nous demandons aux groupes de présenter des prévisions budgétaires équilibrées. Si vous prévoyez un déficit couvert par des réserves, nous vous suggérons d'utiliser l'expression ANNA (actifs nets non affectés) que vous inscrirez au poste « Autres revenus ».

### **Rapport d'activités**

Nous demandons à tous les groupes de nous faire parvenir un rapport d'activités ou un résumé de celui-ci. Nous demandons aussi toujours **le plus récent** état financier disponible au moment de la rédaction de la demande.

### **Nombre de postes salariés**

À la section 6, « Données financières », à la deuxième ligne de la partie des dépenses, vous pouvez inscrire le nombre de postes salariés avec deux décimales. La règle à suivre est d'inscrire dans cette case une valeur représentant l'ensemble des postes rémunérés en termes de nombre de postes à temps plein. Par exemple, si vous avez 1 employé à temps plein, inscrivez 1 (5 jours X 0,2

= 1), si vous avez 3 employés à 2 jours semaine, inscrivez 1,2 (3 X 2 jours X 0,2 = 1,2). Nous n'exigeons pas aux groupes un calcul exact, mais une valeur qui représente au mieux leur situation.

### **États financiers**

L'aspect financier est un élément déterminant dans l'analyse des demandes (critères de sélection #8). Pour cette raison, tous les états financiers sont examinés méthodiquement. Nous demandons que les états financiers soient signés par deux membres autorisés (CA) de votre organisme (il n'est pas nécessaire que ce soit un vérificateur).

Afin de nous faciliter cette lourde tâche nous vous demandons de veiller aux points suivants :

### **Question 22, les surplus**

Attention ! Ce n'est pas le surplus ou le déficit de l'exercice en cours que nous vous demandons, cette information nous l'avons déjà, elle est calculée à la fin de la section 6. Ce que nous vous demandons est le surplus ou le déficit accumulé. La réponse à cette question figure dans la section bilan des états financiers, il s'agit du total qui figure au poste Actifs nets, poste qui est aussi nommé Avoir, Capital, Surplus ou Excédent cumulé et parfois autrement.

Nous vous demandons de bien donner le **pourcentage des revenus récurrents**. **Nous aimerions observer une cohérence entre vos états financiers et vos prévisions budgétaires.**

Pour tout commentaire sur la question financière vous pouvez utiliser la section 7, information supplémentaire.

### **Question 23, actifs nets non affectés**

L'intention de la question est d'obtenir une indication des sommes dont votre organisme dispose afin de faire face à ses obligations de fonctionnement pour le début de sa prochaine année financière (fonds de roulement). Dans la plupart des cas, les bilans ont d'inscrire un poste nommé « Actifs nets non affectés » et ce poste répond à la question posée. Plus en détail, pour la grande majorité des cas, le calcul est le suivant : le surplus accumulé (réponse à la question 22) moins la valeur nette des immobilisations, moins les différentes réserves votées par le CA (le Comité de Priorités dans les dons ou CPD se donne le droit d'accepter ou non, pour fin de ce calcul, les différentes réserves qui sont présentées dans les bilans, l'objectif étant toujours l'équité entre les groupes).

### **La période d'analyse**

L'analyse des demandes s'étale sur une période de 8 mois. Vous comprenez que toutes les demandes ne sont analysées en même temps et pendant le mois de juin, juillet et août c'est la période de vacances pour tout le monde.

Toutes les recommandations sont envoyées avant d'ouvrir le formulaire de demande.

Soyez assurés que les dons sont alloués jusqu'au 31 décembre de chaque année pour les demandes de l'année précédente.

Cependant il est possible que la période de demande arrive avant que vous ne receviez aucun don pour la demande de l'année antérieure ; nous vous suggérons fortement de faire votre demande pour l'année qui suit car les comités qui attribuent les dons et les comités d'analyse de demandes sont autonomes.

Merci de bien vouloir ajouter le mois d'analyse sur l'enveloppe d'envoi pour faciliter la classification de votre demande.

Le mois d'analyse est celui qui est mentionné dans votre compte (voir dans l'intranet). Les nouveaux groupes n'ont pas encore leurs mois d'analyse.

### **Rapport de dons**

Assurez-vous de remplir le bon rapport. Si vous ne faites pas attention, vous pourriez vous retrouver à inscrire vos dons dans le rapport d'une année précédente. SVP référez-vous à la dernière ligne de la page « Dons reçus ». Notez que les deux premiers chiffres du numéro de dossier correspondent à l'année où vous avez rempli le formulaire (ex. : **19-10-849** pour 2019).

Merci à toutes et tous de nous faciliter le travail. Tous les efforts réunis nous permettront de mieux remplir notre tâche et, nous l'espérons, contribueront à accroître l'intérêt des communautés pour les groupes demandeurs d'appui financiers.

Nous en profitons pour féliciter tous les groupes pour ce qu'ils réalisent au Québec, et nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs projets respectifs.

**Renée Ntagungira**

***Service de Priorités dans les dons***

**Conférence religieuse canadienne**

2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Montréal (Québec) H3T 1B6

Tél. : 514 259-0856 poste 112

[prioritedons@crc-canada.org](mailto:prioritedons@crc-canada.org)

[www.crc-canada.org](http://www.crc-canada.org)

**Pour toute question, veuillez s'il vous plaît communiquer avec nous par courriel, car le volume d'appel est très élevé. Si vous tenez à recevoir la communication téléphonique, envoyez votre numéro de téléphone par courriel et nous vous appellerons dès que possible.**